



Patrimoine mondial de l'UNESCO : 25 ans en Suisse

Il y a 25 ans, lors de sa septième session en décembre 1983 à Florence, le Comité du patrimoine mondial a inscrit les premiers sites suisses sur sa liste. Il s'agissait du couvent de Saint-Gall, du couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Münstair et de la vieille ville de Berne.

La Suisse a ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 (« patrimoine mondial de l'UNESCO ») en 1975 déjà, l'année de sa mise en application. Elle fut l'un des premiers Etats signataires. On ne pouvait pas à l'époque prévoir le succès de cette convention, l'importance politique et économique qu'elle a aujourd'hui. La liste comptait au début 100 sites. L'objectif principal de la Convention est la conservation technique du patrimoine culturel et naturel. La semaine dernière s'est tenue à Québec la 32^e session du Comité du patrimoine mondial. Les sites suisses des *Chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula/Bernina* et le *Haut lieu tectonique suisse Sardona* ont vu leur nomination acceptée à Québec. Au total, la liste compte actuellement 878 sites. Le patrimoine mondial de l'UNESCO est donc l'initiative la plus réussie et la plus connue dans le domaine de la protection de la nature et de la conservation des monuments.

16 septembre 2008 : Célébration nationale à Berne

L'OFC aimerait profiter des 25 ans de l'inscription des sites suisses au patrimoine mondial pour susciter une discussion sur le thème du « patrimoine mondial » au confluent des monuments, de la politique et de l'économie.

Le 16 septembre 2008, l'OFC organise à Berne une soirée placée sous le patronage du Président de la Confédération Pascal Couchepin. Les parlementaires fédéraux des cantons concernés, les autorités cantonales et fédérales compétentes, les représentants et représentantes des communes, les représentants et représentantes diplomatiques des projets partenaires auront l'occasion d'échanger des informations sur les sites du patrimoine mondial.

Donner le cap : stratégie et rôle de l'OFC dans le patrimoine mondial

L'OFC, en sa qualité de service spécialisé de la Confédération pour les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites construits au niveau fédéral, est responsable des sites culturels suisses du patrimoine mondial. Depuis quelques années, la stratégie de l'OFC vise à ce que les sites suisses contribuent au succès de la liste du patrimoine mondial et à renforcer la présence suisse à l'international :

2003 – 2004	Elaboration de la liste indicative. On a choisi parmi plus de 30 objets suisses les sites pour lesquels la candidature semblait prometteuse. Le Conseil fédéral a approuvé la liste indicative en décembre 2004 sur proposition de l'OFC.
dès 2004	Collaboration avec les cantons pour l'élaboration des candidatures.
2007	Inscription du premier objet de la liste indicative, le site des <i>Vignobles de Lavaux</i> .
2007-2008	Instauration d'un poste d' <i>expert associé</i> à l'UNESCO à Paris pour deux ans.
2008	Organisation de l' <i>International Expert Meetings on Buffer Zones</i> , du 11 au 14 mars à Davos, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le canton des Grisons et les Chemins de fer rhétiques.
2008	Inscription du deuxième objet de la liste indicative, le site des <i>Chemins de fer rhétiques dans les paysages de l'Albula/Bernina</i> .
2009	Décision attendue pour le troisième objet de la liste indicative : <i>La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger</i> et la candidature sérielle transnationale <i>Oeuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier</i>
dès 2009	Suivi renforcé des sites inscrits
Evtl. 2011	Décision pour le cinquième objet de la liste indicative : <i>Prehistoric Pile Dwellings</i> ("palafittes")

Accompagnement / élaboration des candidatures

L'OFC est représentée dans les groupes de projet et les groupes de pilotage des candidatures, prend une part active à leur élaboration et, après un dernier examen, les présente à l'UNESCO à Paris. Un dossier de candidature comprend l'identification précise de l'objet, un dossier solide de plus de cent pages et un plan de gestion. La protection de l'objet et les motifs de sa valeur universelle doivent être décrits en détail.

Relations internationales

L'OFC est responsable des contacts avec l'UNESCO et avec ses organisations consultatives ICOMOS International et ICCROM et collabore étroitement avec la délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO (DFAE) à Paris. En qualité d'expert du patrimoine culturel, l'OFC participe aux séances du Comité du patrimoine mondial en tant qu'observateur et entretient un réseau international, en particulier avec le Centre du patrimoine mondial à Paris.

Projets transnationaux

L'OFC a deux candidatures en commun avec d'autres Etats. Il représente la Suisse dans les groupes d'experts correspondants : La candidature *Oeuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier* avec la France (direction), la Belgique, l'Allemagne, l'Argentine et le Japon et le projet *Prehistoric Pile Dwellings* (dirigé par la Suisse) avec l'Allemagne, l'Italie, la France, la Slovénie et l'Autriche. Des programmes, des procédures et des plans de gestion communs doivent être développés pour ces inscriptions transnationales.

Excellence et Best Practice dans le travail de collaboration

L'OFC a à cœur de soutenir la crédibilité du programme « patrimoine mondial » et l'intégrité de la liste des sites. L'OFC poursuit donc une politique de l'excellence. Les candidatures suisses doivent satisfaire à des exigences élevées et être d'un haut niveau tant du point de vue du contenu que du concept. Les deux candidatures réussies de Lavaux et des Chemins de fer rhétiques ont été qualifiées de remarquables par le Comité du patrimoine mondial. La rencontre internationale d'experts organisée par l'OFC en collaboration avec le canton des Grisons et les Chemins de fer rhétiques a également été un succès tant pour l'organisation que pour le contenu. Des approches innovantes et le développement du patrimoine mondial de la Suisse peuvent concourir pour le rôle de *Best Practice Cases*. ICOMOS et le Comité du patrimoine mondial ont par exemple jugé que la conception des zones tampons de la candidature des Chemins de fer rhétiques ferait date.

Patrimoine mondial de l'UNESCO : Obligations et prestige

L'inscription d'objets sur la liste du patrimoine mondial s'accompagne d'un grand prestige international et constitue un atout supplémentaire du point de vue touristique. La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a donc pris une importance politique et économique considérable. Toutefois, une inscription oblige aussi à conserver de manière appropriée le site et à le gérer de manière durable. En Suisse, selon la règle de compétences constitutionnelle, la conservation du patrimoine culturel est d'abord du ressort des cantons. Une inscription sur la liste du patrimoine mondiale n'est pas nécessairement suivie d'une mesure de protection légale. Par contre, l'intérêt public à la conservation d'un site classé au patrimoine mondial aura davantage de poids dans les pesées d'intérêts qui ont généralement lieu lors des procédures de mise sous protection. L'UNESCO discute chaque année d'un grand nombre de cas problématiques pour lesquels l'UNESCO peut proposer des « missions de surveillance réactives » – avec l'accord des Etats concernés. Quelques sites sont aussi inscrits sur la liste rouge, la *Liste du patrimoine mondial en péril*. La Suisse peut encore s'améliorer, notamment pour mieux faire connaître l'importance du patrimoine mondial. En collaboration avec les cantons, l'OFC aimerait assurer la meilleure conservation possible des sites du patrimoine mondial – ce qui profitera aussi au tourisme de la région.

Patrimoine mondial de l'UNESCO : inscription réussie – et maintenant ?

La semaine dernière, les *Chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula/Bernina* ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Les efforts des Chemins de fer rhétiques, du canton des Grisons et de l'OFC ont été payés de retour. L'inscription est une étape importante : il faut maintenant exploiter les avantages qu'elle offre, ce qui nécessite un plan de gestion efficace. Pour les sites du patrimoine mondial, l'OFC a une approche moderne de la gestion du patrimoine culturel : les personnes impliquées à tous les niveaux de l'Etat ainsi que les organisations privées (« stakeholder ») sont réunies dans une même structure de gestion, dont les activités sont réglées dans un plan de gestion. Cet instrument de coordination permet de traiter les problèmes en amont. Le réseau naissant permet, grâce à des contacts

formels et informels, d'engager une discussion globale préalablement à la mise en œuvre des procédures légales propres à chaque secteur.

Dans le cas des Chemins de fer rhétiques, l'association « Welterbe Rhätische Bahn » a été fondée. En sont membres les Chemins de fer rhétiques, le canton des Grisons, l'OFC, toutes les communes concernées et des particuliers.